

cette armée intégrée, comme partie de notre programme de défense nationale et de sécurité. Vous serez appelés également à approuver pour la défense des crédits sensiblement accrus.

L'urgence de la canalisation et de l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent, en vue de la sécurité de notre continent, devient de plus en plus évidente. Mes Ministres estiment que les autorités canadiennes doivent rester toujours prêtes à collaborer promptement à la mise à exécution du projet dès qu'il aura été ratifié par les autorités compétentes des États-Unis.

Vous serez priés d'approuver la participation appropriée du Canada au plan de Colombo et à l'aide technique à des régions moins développées.

La politique du Gouvernement vise à prévenir la guerre mais, de l'avis de mes Ministres, les dangers que comporte la situation internationale et l'ampleur de l'effort de défense nécessaire pour prévenir la guerre, ont créé un état d'urgence. Vous serez donc invités à approuver des mesures législatives conférant au gouverneur en conseil les pouvoirs supplémentaires requis pour assurer des préparatifs de défense suffisants en vue de faire face à la situation d'urgence et d'empêcher la désorganisation économique que pourraient causer les préparatifs de défense.

Vous serez appelés également à approuver un projet de loi tendant à l'établissement d'un ministère de la Production de défense, qui servira d'organisme d'approvisionnement des forces de défense du Canada et subviendra, dans la mesure où la production canadienne le permettra, aux besoins de nos alliés, en matière de défense.

Des modifications à la loi sur les forces armées seront également soumises à votre approbation.

Vous serez saisis de mesures relatives à l'admissibilité des membres du Contingent spécial aux avantages prévus par la Charte des anciens combattants. Des modifications aux mesures concernant la pension des anciens combattants et de leurs ayants droit seront présentées en vue d'alléger les difficultés qu'éprouvent certains groupes de pensionnés visés par ces dispositions.

Des modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne seront présentées afin d'empêcher que ne conservent la citoyenneté canadienne les personnes qui ont renoncé à leur allégeance ou qui ont démontré par leur conduite qu'elles ne sont pas loyales envers le Canada.

Grâce au niveau élevé de l'embauchage et de la production au pays, nos gens sont mieux en mesure de satisfaire aux exigences de la sécurité nationale et internationale.

L'esprit d'unité qu'ont si heureusement reflété les conférences tenues entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue une autre preuve de l'aptitude de la nation à affronter efficacement la situation d'urgence.

Des propositions ont été soumises aux gouvernements provinciaux en vue de la conclusion de nouveaux accords fiscaux et de l'établissement d'un programme de pension de vieillesse à participation, dans le sens des vœux formulés par le comité mixte à la dernière session régulière.

À l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux étudient ces propositions, ainsi qu'un projet de modification à la constitution, qu'il y aura peut-être lieu de vous soumettre avant la fin de la présente session.

Vous serez invités à étudier des mesures concernant les subventions fédérales à verser aux municipalités en remplacement de l'impôt sur les propriétés de la couronne, la suppression de la nécessité du pourvoi relativement aux pétitions des droits, et les legs de Laurier House et de Kingsmere.

Vous serez aussi appelés à examiner l'opportunité de remanier entièrement la loi des Indiens et la loi du revenu consolidé et de la vérification.

Entre autres mesures, des modifications seront présentées à la loi de l'immigration, à la loi des postes, à la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et à la loi des douanes.